

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne électricité courants fort ou faible, session 2023, dans l'académie de NICE.

Le président de l'Université Côte d'Azur,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2023 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de NICE, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne électricité courants fort ou faible, au titre de l'année 2023, dans l'académie de NICE :

Monsieur ROUSSEL David, assistant ingénieur, président, Université de Côte d'Azur, Nice.
Madame AMOROS Karine, assistante ingénieure, vice-présidente, Université de Côte d'Azur, Nice.
Monsieur TENA Jérôme, assistant ingénieur, expert, Aix Marseille Université, Aix-Marseille.
Monsieur LHUISSIER Jerome, ingénieur de recherche hors classe, Université de Côte d'Azur, Nice.
Monsieur RAINAUD Gil, ingénieur d'études hors classe, Université de Côte d'Azur, Nice.
Madame ARETTI Claire, assistante ingénieure, suppléante, Université de Côte d'Azur, Nice.
Madame GELSOMINO Julie, assistante ingénieure, suppléante, Université de Côte d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Nice , le 9 mai 2023

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Directeur des Ressources Humaines



Sylvain DI GIORGIO